

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 18'624.15 pour la création d'un point de collecte sélective des déchets à la route de Cornière et les moyens de le couvrir

Vu le crédit d'engagement de CHF 100'000.- voté par le conseil municipal le 3 novembre 2011, approuvé le 23 janvier 2012 par le Conseil d'Etat,

vu le décompte final de la création d'un point de collecte sélective des déchets à la route de Cornière s'élevant à CHF 118'624.15;

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 27 février 2018;

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE,

Par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 18'624.15 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 3 novembre 2011.

Puplinge, le 21 mars 2018

